

FR

PORTWEST®



LUNETTE DE PROTECTION

CODE: PW26 - PW18



EN 166: 2001

Portwest Clothing Ltd, Fields End Business Park, Thurnscoe,
South Yorkshire S63 0JF, United Kingdom

Portwest Limited, IDA Industrial Park, Westport, Co Mayo,
F28 FY88, Ireland

Name & Address of the Notified Body having issue EC certificate:
CERTOTTICA SCARI Notified Body nr 0530
Zong Industriale Villanova 32013 Langarone (BL), Italia

FR - Lunette de protection conforme aux exigences essentielles de la Directive 89/686/CEE et aux exigences générales de la norme EN166:2001

Conserver la lunette dans un endroit sec et à l'abri des rayons du soleil La lunette doit être transportée avec précaution. Évitez les chocs et les chutes d'objets lourds sur la lunette. Les oculaires seront nettoyés régulièrement. Ne pas les nettoyer à sec mais toujours à l'eau courante (20°C ± 5°C) avec des détergents légers. Utiliser dans des circonstances normales, la lunette vous apportera une protection adéquate pour 1 an.

Marquage des oculaires

Numéro d'échelon (filtre seulement).....2C-1.2 / 5-3.1

Identification du fabricantPW

Classe optique1

Symbole pour la résistance à l'impactF/B/FT/BT

Résistance à la détérioration des surfaces par les fines particules (optionnel).....K

Résistance à la buée des oculaires (optionnel)N

Marquage des montures

Identification du fabricantPW

Le numéro de cette norme.....EN166

Domaine d'utilisation (si nécessaire).....

Symbole de solidité renforcée/résistance aux particules lancées à grande vitesse/températures extrêmes (si nécessaire)FT/BT

Symbole pour les domaines d'utilisation

Code	Désignation	Description du domaine d'utilisation
Aucun	Usage général	Risques mécaniques indéterminés et risques provenant des rayons ultraviolets, visibles, infrarouge et rayonnement solaire
3	Liquides	Liquides (gouttelettes et éclaboussures)
4	Grosses particules de poussière	Poussière ayant une grosseur de particule > 5µm
5	Gaz et fines particules de poussière	Gaz, vapeurs, gouttelettes vaporisées, fumées et poussières ayant une grosseur de particule < 5 µm
8	Arc électrique de court-circuit	Arc électrique produit lors d'un court-circuit dans un équipement électrique
9	Métal fondu et solides chauds	Projection de métal fondu et pénétration de solides chauds

Symbole d'identification de la résistance mécanique

Code	Exigences relatives à la résistance mécanique
S	Solidité renforcée (Ø 22 mm / 5.1 m/s)
F	Impact à faible énergie (Ø 6 mm / 45 m/s)
B	Impact à moyenne énergie (Ø 6 mm / 120 m/s)
A	Impact à haute énergie (Ø 6 mm / 190 m/s)

Si l'oculaire et la monture n'ont pas les mêmes codes F, B ou A, la lunette de protection ne répondra qu'aux exigences minimales. Pour que le protecteur oculaire soit conforme au domaine d'utilisation symbole 9, le symbole doit être marqué sur l'oculaire et sur la monture combinés avec le symbole F, B ou A.

ATTENTION

Les protecteurs oculaires doivent être contrôlés avant toute utilisation. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation selon les informations de l'utilisateur, ce produit pourrait être utilisé pendant 1 an. Les lunettes doivent être jetées après devenir, brisé, et cassants. Si le symbole F, B et A ne sont pas communs à la fois à l'oculaire et à la monture, c'est le niveau inférieur qui doit être affectés aux protecteurs oculaires complets. La monture, lorsqu'elle est en contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique à des individus sensibles. Les protecteurs oculaires contre les particules à grande vitesse portés sur des lunettes ophtalmiques standard peuvent transmettre des impacts, créant ainsi un danger pour l'utilisateur Si la protection contre les particules à grande vitesse à des températures extrêmes est nécessaire, le protecteur oculaires sélectionnés doivent être marqués par la lettre T immédiatement après la lettre qui indique le niveau de impact, soit FT, BT ou AT. Si la lettre d'impact n'est pas suivie par la lettre T, le protecteur oculaire doit être utilisée uniquement contre les particules à grande vitesse à la température ambiante.

086-USP-SE-01